



Section de Corse

Prise de parole au rassemblement de soutien à Lisandru Plasenzotti

Une fois de plus, la ligue des droits de l'Homme prend la parole pour protester contre le traitement judiciaire que subit un homme dans le cadre d'une procédure liée à la lutte contre la grande criminalité organisée et de grande complexité, parce qu'avec une procédure JIRS, c'est bien de cela qu'il s'agit.

Une fois de plus, la LDH s'associe avec d'autres pour alerter sur une grève de la faim longue déjà de 32 jours, qui doit nous inquiéter et au-delà nous interroger.

Quelles sont donc les raisons qui poussent aujourd'hui Lisandru à s'infliger cette violence physique et psychologique ?

Lisandru veut briser le silence dans lequel on cherche à l'enfermer.

C'est volontairement qu'il a été éloigné de Corse pour une affaire qui pourrait relever de la justice ordinaire, ici en Corse, et non pas de la justice d'exception, là-bas, à Marseille.

C'est encore volontairement que l'administration pénitentiaire traite avec une extrême lenteur la demande de permis de visite de ses parents.

C'est toujours volontairement que cette administration a ignoré les 10 premiers jours du geste de Lisandru, pour éviter une mauvaise publicité, alors que celui-ci suivait une grève de la faim et une grève de la soif, au risque de le mettre en danger.

C'est encore et toujours volontairement que le parquet revendique systématiquement le huis clos lorsque des demandes de remise en liberté sont formulés devant la Cour d'appel d'Aix en Provence. De fait, les proches du jeune homme ne peuvent assister aux audiences et se faire une opinion sur la solidité des arguments du parquet pour justifier le maintien en détention.

Nous ne sommes pas dupes.

Nous savons bien que l'agitation, la bonne agitation autour de la première mise en détention de Lisandru ici à Ajaccio, il y a quelques mois à peine, pèse dans la balance.

Nous n'oublions pas son refus d'un prélèvement ADN et l'usage de son droit au silence lors de sa garde à vue, la grève de la faim de son père devant le tribunal d'Ajaccio, et le rassemblement très large qui a permis la dénonciation du fichier national automatisé des empreintes génétiques, un fichier sans limite qui concerne aujourd'hui 3,2 millions de citoyens et de citoyennes.

Le préfet lui-même s'en souvient. Lors d'un récent Cuntrastu, il a dénoncé cette mobilisation contre le fichage ADN.

Nous ne sommes pas dupes.

Nous savons bien que les protestations contre la JIRS qui viennent de Corse, se multiplient, chez les citoyens, parmi les avocats et les journalistes, à l'Assemblée de Corse, et dernièrement sous forme d'un communiqué signé par l'ensemble de la communauté éducative du collège où travaille Lisandru.

Nous savons bien que toutes ces protestations agacent, et que désormais, pour l'Etat, il s'agit de les contenir.

Mais ici, où la JIRS sévit particulièrement au côté de l'antiterrorisme, nous sommes bien placés pour dénoncer les dangers de la justice d'exception ;

- **ses interpellations spectaculaires, sous forme de rafles hebdomadaires,**
- **ses gardes à vue en nombre et, comme dans les procédures antiterroristes plus longues que celles prévues dans le cadre de la justice ordinaire, 72 heures au lieu de 48 heures**
- **ses détentions provisoires hors de Corse comme dans l'antiterrorisme,**
- **ses atteintes répétées à la présomption d'innocence et aux droits de la défense,**
- **et son inefficacité dans la lutte contre les assassinats.**

Nous n'oublions pas l'intense campagne autour d'une autre grève de la faim, celle d'Alain ORSONI, qui a permis de débunkériser la JIRS et d'accélérer les prises de conscience.

Est-ce tout cela que l'on reproche à Lisandru ?

Est-ce son exigence de voir ses droits respectés qui lui vaut un traitement d'une rigueur excessive en lieu et place d'un contrôle judiciaire en Corse qui ne perturberait pas ses études ?

Assiste-t-on à une sorte de vengeance des institutions que Lisandru a pointé du doigt ?

Lisandru veut briser le silence dans lequel on cherche à l'enfermer.

Parce qu'il se dit innocent et qu'il veut avoir les moyens de se défendre, parce qu'il défie une certaine conception de la justice en affirmant ses droits qui sont aussi nos droits, il est temps, il est plus que temps pour nous tous, d'être solidaire et de demander sa remise en liberté comme d'autres dans ce même dossier.

Ajaccio, le 21 décembre 2011